



ARRÊTÉ DE POLICE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
FESTIVAL TOTEM – RUE DES COTEAUX BELLEVUE
DU 26/06/2026 AU 28/06/2026

Le Maire de la Commune de PECHBONNIEU,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande pour la manifestation « Festival TOTEM » organisée par l'association KULF, représentée par M. MAUSSAC Florian, à l'endroit de la rue des Coteaux Bellevue à PECHBONNIEU (31140),

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures d'ordre et de police, à l'effet d'assurer le bon déroulement de la manifestation,

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation de la rue des Coteaux Bellevue sera réglementée dans les conditions définies ci-après :

- La rue des Coteaux Bellevue sera interdite au stationnement du Vendredi 26 juin 2026 à 08h00 au Dimanche 28 juin 2026 à 08h00.
- La rue des Coteaux Bellevue sera fermée à la circulation et au stationnement du Vendredi 26 juin 2026 à 19h00 au Dimanche 28 juin 2026 à 06h00.

ARTICLE 2 La circulation et le stationnement seront rétablis en dehors des horaires indiqués ci-dessus.

ARTICLE 3 Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 4 Madame le Maire de PECHBONNIEU, Monsieur le Chef de la Police intercommunale de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de CASTELGINEST sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent règlement.

Fait à PECHBONNIEU le 22/05/2026,

Le Maire,

Sabine GEIL-GOMEZ

ARRÊTÉ PM/2026/029 - DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE :

29/05/2026

